

Multimed. Une combinaison optimale du médecin de famille et de la télémédecine.



Avec Multimed, en cas de maladie, vous pouvez choisir l'interlocuteur dont vous avez besoin sur le moment: d'une part, le médecin de famille ou le centre de télémédecine, d'autre part, l'accompagnement numérique.

Le médecin de famille et le centre de télémédecine: vos partenaires de coordination.

L'échange systématique de données médicales entre votre médecin de famille et le centre de télémédecine évite des lacunes ou des procédures à double dans vos traitements médicaux. Pour des examens supplémentaires, le partenaire de coordination compétent peut adresser à des spécialistes.

Multimed – votre soutien.

En cas de maladie ou traitement chronique et/ou complexe, la CSS vous soutient en complément de Multimed avec plusieurs programmes de santé.

Dans le portail client myCSS, vous trouvez en un coup d'oeil toutes les informations nécessaires concernant le déroulement de votre traitement. En outre, le guide de symptômes numérique procure à tout moment une aide gratuite si nécessaire.

Vos avantages:

- Le médecin de famille et le centre de télémédecine coordonnent conjointement votre traitement
- Des soins médicaux optimaux grâce à l'échange d'informations entre les deux partenaires de coordination
- Un soutien numérique complet tout au long de votre traitement
- Mêmes prestations que pour l'assurance obligatoire des soins

Des économies sur les primes:

- Quote-part passant de CHF 700 à CHF 400 par année civile
- 7% de rabais en cas d'exclusion de la couverture-accidents
- Généreux rabais sur les primes

Des compléments judicieux

Comme l'assurance obligatoire ne couvre que les soins de base, la CSS propose une gamme d'assurances complémentaires. Vous pouvez ainsi composer votre paquet d'assurances en fonction de vos besoins et de votre budget. Nous vous conseillons volontiers.

Conseil au 0844 277 277
css.ch/multimed
Votre portail client sur my.css.ch

Informations et prestations en un coup d'œil.

Déroulement du traitement

En cas de questions de santé, votre premier interlocuteur est toujours l'un des partenaires de coordination. Il coordonne l'ensemble de votre traitement et discute

Médecin de famille

Lors de la conclusion de votre assurance, vous choisissez dans la liste des médecins Multimed le médecin reconnu qui sera votre médecin de famille personnel. Il sera mentionné dans la police.

Centre de télémédecine

Pour la télémédecine (+41 (0)58 277 77 77), vous recevez des conseils médicaux par téléphone et à toute heure par un médecin ou un spécialiste médical.

Vos partenaires de coordination

Le médecin de famille que vous avez choisi et le centre de télémédecine sont vos partenaires de coordination.

avec vous de la procédure optimale. Grâce à l'échange d'informations entre les partenaires de coordination, une grande qualité de traitement est assurée.

Traitement avec délégation

Si un traitement chez un spécialiste est nécessaire, un de vos partenaires de coordination vous fera une délégation (il vous donne une durée de délégation pour le traitement).

Traitement sans délégation

Vous pouvez consulter directement les spécialistes médicaux suivants pour des contrôles et traitements: ophtalmologue, gynécologue, sage-femme et dentiste.

Génériques/biosimilaires

Vous vous engagez à demander un médicament à prix avantageux de la famille de substances actives prescrite par le médecin (générique, biosimilaire ou préparation originale à prix comparativement avantageux).

Médicaments avec ordonnance permanente

Ces médicaments doivent être achetés auprès d'une pharmacie par correspondance désignée par la CSS ou auprès de votre médecin de famille Multimed.

Cas d'urgence

Si vous avez recours à un traitement d'urgence dans un hôpital ou par un médecin urgentiste, vous devez en aviser l'un de vos partenaires de coordination dans les 10 jours. (Il y a urgence quand l'état de santé de l'assuré est jugé comme pouvant mettre sa vie en danger ou comme devant faire l'objet d'un traitement immédiat.)

Si un suivi du traitement / examen de contrôle est nécessaire, il faut l'annoncer au partenaire de coordination avant le début du suivi ou de l'examen de contrôle.

Votre assistance numérique.

Avec Multimed, différents services numériques sont à votre disposition. Si vous le souhaitez, ils peuvent vous être utiles concernant votre traitement et votre assurance-maladie:

- En cas d'incertitudes concernant votre santé, vous pouvez consulter le guide de symptômes numérique. Question après question, il émet une recommandation concernant la nécessité de consulter votre médecin ou de prendre une autre mesure.
- Dans myCSS, vous trouvez des fonctionnalités pratiques qui simplifieront votre gestion administrative. Vous pouvez par exemple nous faire parvenir vos factures par voie électronique ou vérifier vos prestations d'assurance. Vous pouvez également enregistrer vos traitements d'urgence ou obtenir une vue d'ensemble de vos visites chez le médecin, et bien plus encore.
- L'archivage électronique de données médicales est un environnement sûr dans lequel vous pouvez consulter vos documents personnels tels que des rapports médicaux ou des recommandations de traitement.